

INSTITUT MAURITANIEN DE LA MUSIQUE

~~Secteur
P. exploitation
et fonctionnement
2015~~

~~DIT
Les expert comptables
Secteur
P. exploitation
et fonctionnement
2015~~

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECMEBRE 2015



✓

P

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015

f

z

- TABLEAU DE L'ACTIF
- TABLEAU DU PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT : CHARGE
- COMPTE DE RESULTAT : PRODUIT

f

w

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Monsieur le Ministre de l'Economie et
des Finances
= Nouakchott =

Monsieur le Ministre,

1. En exécution du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, par l'arrêté 008//MF/DTF/2016 du 4 janvier 2016, nous avons examiné les états financiers de l'Institut Mauritanien de la Musique (IMM) pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 comprenant l'état de la Situation Financière (le Bilan) arrêté au 31 décembre 2015 et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Le Conseil d'Administration et la Direction Générale sont responsables de l'arrêté des états financiers ainsi que du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

3. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.
4. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
5. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
6. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations comprises dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

OPINION :

8. *A notre avis, les états financiers, préparés par l’Institut Mauritanien de la Musique (IMM) qui ne comportent pas de recettes propres et annexés à cette opinion, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l’institut au 31 décembre 2015, ainsi que de son compte de Résultat relatif à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.*

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

9. *Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d’attirer l’attention sur le fait que nous n’avons pas pu procéder aux vérifications spécifiques prévues par l’article 466 du code de commerce du fait que ces documents ne nous ont pas été communiqués lors de notre intervention.* En effet cet article qui dispose que « le ou les commissaires aux comptes vérifient également la sincérité et la concordance, avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de la société, sa situation financière et ses résultats ».
10. *Comme précisé à la note 7, les frais du personnel comportent un montant de 317 300 UM réglé à Madame Mariata BA recrutée sur contrat en novembre 2015. Toutefois, ce contrat a été dénoncé par la tutelle financière pour des raisons budgétaires.*

Nouakchott, 28 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

Mamadou Mansour LY


Mamadou Mansour LY
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Dah OULD Cheikh



TABLEAU DE L'ACTIF

	Montants bruts au 31 décembre 2015	Amortis. Provisions	Montants nets au 31 décembre 2015	Montants nets au 31 décembre 2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais immobilisés	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terriens	12 249 761	5 000 396	7 249 365	7 633 220
Constructions			-	-
Matériel d'exploitation			-	-
Matériel de transport			-	-
Matériel de bureau et informatique	12 249 761	5 000 396	7 249 365	7 633 220
Autres immobilisations			-	-
IMMOB.EN COURS				
Autres immobilisations en cours	-		-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautionnement versé	-		-	-
Titres de participation			-	-
TOTAL	12 249 761	5 000 396	7 249 365	7 633 220

VALEURS D'EXPLOITATION

Stocks

VALEURS REALISAB.DISPONIB.

Fournisseurs débiteurs

Clients et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Actionnaires, comptes courants groupe

Débiteurs divers

Placement à court terme

Disponibilités

15 402 686

15 402 686

21 749 237

15 402 686

15 402 686

21 749 237

REGULARISATIONS

Compte d'attente à régulariser

Charges constatées d'avance

Différences de conversion de l'actif

TOTAUX

27 652 447

5 000 396

22 652 051

29 382 457

TABLEAU DU PASSIF

PASSIF	Montants nets au 31/12/2015	Montants nets au 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Fonds de subvention	15 402 686	21 749 237
Subventions d'investissement	12 249 761	11 424 560
Subventions de fonctionnement	249 835 361	177 549 125
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	- 5 000 396	- 3 791 340
Subventions de fonctionnement inscrites au compte de résultat	- 249 835 361	- 177 549 125
RESULTAT		
TOTAL SITUATION NETTE	22 652 051	29 382 457
Emprunt bancaire		
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risque et charges		
DETTES A COURT TERME		
Clients créditeurs		
Fournisseurs et comptes Rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Etats et collectivités publiques		
Organismes sociaux		
Créditeurs divers		
Comptes courants d'associés		
REGULARISATIONS		
Compte d'attente à régulariser		
Charges comptabilisées d'avance		
Différences de conversion du passif		
TOTAUX	22 652 051	29 382 457

~

f

TABLEAU DE RESULTAT-CREDIT

	EXPLOITATIONS	HORS EXPLOI.	TOTAUX 2015	TOTAUX 2014
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION				
ET HORS EXPLOITATIONS				
Recette propres			-	-
Subvention d'investissement de l'exercice	1 209 056		1 209 056	1 851 010
Subvention de fonctionnement de l'exercice	72 286 236		72 286 236	72 327 794
S/PRODUCTION	73 495 292	-	73 495 292	74 178 804
Produits et Profits Divers			-	-
Produits Financiers			-	-
Reprise sur amortissements et prov.			-	-
Solde Débiteur (Perte)			-	-
TOTAUX	73 495 292	-	73 495 292	74 178 804
DERTMLINATIONS DES RESULTAT AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitations			-	-
Résultat hors exploitation			-	-
Perte de l'exercice			-	-
TOTAL			73 495 292	74 178 804
DERTMLINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE			73 495 292	74 178 804
solde débiteur				
TOTAL			73 495 292	74 178 804

a

f

TABLEAU DE RESULTAT - DEBIT

	EXPLOITATIONS	HORS EXPLOI.	TOTAUX 2015	TOTAUX 2014
Spectacles vivants -Festivals	16 967 112		16 967 112	17 175 000
Achats d'approvisionnements non Stockés	352 311		352 311	182 520
Achats sous-traitance	-		-	-
Charges externes liées à l'investissement.	8 280 849		8 280 849	8 748 000
charges externes liées à l'activité	5 573 841		5 573 841	3 064 612
S/TOTAL CONSOMMATION INTERNES	31 174 113	-	31 174 113	29 170 132
Charges et pertes diverses	-		-	
Frais personnels	41 112 123		41 112 123	570 000
Impôts et taxes				42 587 662
Charges financières			-	-
Dotations aux amort. et provisions	1 209 056		1 209 056	-
Dotations aux amort. et provisions			-	1 851 010
			-	-
TOTAUX	73 495 292	-	73 495 292	74 178 804
DERTMLINATIONS DES RESULTAT AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitations			-	-
Résultat hors exploitation			-	-
Résultat de l'exercice			-	-
Moins -value de cession				
TOTAL	73 495 292		73 495 292	74 178 804
DERTMLINATIONS DU RESULTAT NET	73 495 292			
Impôts sur les bénéfices	-		-	
Bénéfice net de la période			-	-
TOTAL	73 495 292		73 495 292	74 178 804

Q

f

**PRESENTATION DE LA SOCIETE ET
METHODES COMPTABLES**

a

f

Présentation de l’Institut Mauritanien de Musique :

L’Institut Mauritanien de Musique (IMM) est créé par décret n°2010-244 datant du 05 aout 2010. C’est est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière.

L’Institut Mauritanien de Musique a pour objet :

- de créer l’orchestre national mauritanien qui aura pour mission d’exécuter des œuvres instrumentales ou lyriques d’auteurs nationaux ou du patrimoine classique universel ;
- de créer l’orchestre mauritanien traditionnel qui aura pour mission d’exécuter les œuvres traditionnelles du patrimoine national avec instruments typiquement mauritaniens ;
- de créer les troupes de folklore national qui auront pour mission de faire connaître toutes les formes de folklore populaires et d’enrichir le répertoire national par l’exécution d’œuvres d’auteurs nationaux modernes et populaires,
- de promouvoir, conserver et commercialiser tous les documents et travaux de l’institut consacrés à la musique mauritanienne, aux musiques traditionnelles et aux folklores populaires et notamment :
 - l’enregistrement et la reproduction du patrimoine musical
 - l’édition des œuvres musicales et folkloriques sur tous supports et sa commercialisation
 - la représentation de la Mauritanie aux différentes manifestations régionales, nationales et internationales de haut niveau.
 - Mettre au point la transcription graphique de la musique et des formes chorégraphiques traditionnelles
 - D’entreprendre toute recherche en vue d’inventorier, de reconstituer, de conserver et de développer les compétences du patrimoine musical telles que la poésie, les costumes traditionnels, le folklore populaire, les coutumes et traditions,
 - La conservation des instruments de musique traditionnelle
 - Créer les conditions favorables à l’émergence de talents individuels et collectifs susceptibles de constituer des modèles nationaux.
- Formation : promouvoir et organiser à partir des résultats acquis, en relation avec le Ministère chargé de l’éducation nationale, l’enseignement de la musique et du folklore dans les établissements spécialisés. Le programme pédagogiques de cet enseignement ainsi que les modalités de délivrance des diplômes seront fixés par arrêté conjoint du Ministre chargé de la culture et du Ministre chargé de l’Enseignement Secondaire et supérieur.

Faits majeurs de l’exercice :

- Néant

Politique et principales méthodes comptables

Les Etats financiers de l'Institut Mauritanien de Musique (IMM) ont été établis conformément aux différentes règles du Plan Comptable Mauritanien (PCM) rendu obligatoire par la loi en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers prévues par le Plan comptable Mauritanien

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de bureau et informatique

10 ans





Institut Mauritanien de Musique (IMM)

2) Valeurs disponibles :

Les valeurs disponibles à la banque à la clôture de l'exercice 2015 s'élèvent à un montant égal de : 15.402.686,00 UM (Quinze Millions Quatre Cent Deux Mille Six Cent Quatre Vingt Six Ouguiya).

Dont l'état de rapprochement est ci-après

Etat de rapprochement du 01/01/2015 au 31/12/2015

Compte IMM chez le tresor				compte tresor chez IMM			
Date	Libellé	D	C	Date	Libellé	D	C
31/12/2015	Solde Comptable	15 402 686		31/12/2015	Solde Bancaire		15 402 686
	Totaux	15 402 686	0		Totaux	0	15 402 686
	Soldes Rapprochés	15 402 686			Soldes Rapprochés		15 402 686

3) Situation nette

La situation nette de la société au 31/12/2015 s'analyse comme suit

Rubrique	Solde au 31 12 2014	Fonds de subvention	Sub de fonction inscrite au Resultat	Sub d'investis.inscrite au Resultat	Total
Sub. d'investissement	21749237	- 6 346 551			15 402 686
Sub de fonctionnement	11424560	825201			12 249 761
fonds de subvention	177549125	72286236			249 835 361
Sub. d'invest. inscrite aux CR	-3791340		-1209056		-
Sub.de fonct. inscrite au CR	-177549125			-72286236	- 5 000 396
Totaux	29 382 457	66 764 886	- 1 209 056	- 72 286 236	22 652 051

Institut Mauritanien de Musique (IMM)

4) Principales Charges de l'exercice :

Les charges de l'exercice se décomposent principalement en :

- Salaires

Noms et Prénoms	Fonction	Salaires 2015	13e mois	TOTAUX
Mohamed Ould Meidah	PCA	2 400 000		2 400 000
M'Reihba Ould Med Aly	DG	10 878 000	906 500	11 784 500
Vatimetou Mint Keïhel	DGA	6 708 408	559 034	7 267 442
Toumani El Hacen	PLANTON	420 000	35 000	455 000
Varha Mint Abdel Weddoud	SECRETAIRE	960 000	80 000	1 040 000
Sidi Med Ould Boubacar	DAF	4 632 600	386 050	5 018 650
Aicha mint Chighali	ASSISTANTE	1 903 800	158 650	2 062 450
Taghi Ould Abdel Haye	ASSISTANT	1 903 800	158 650	2 062 450
Mariata Idrissa BA	ASSISTANTE	317 300		317 300
TOTAUX		30 123 908	2 283 884	32 407 792

- Appui à divers festivals et actions culturelles :

Festival Essalam		1 500 000
Festival cultures métissées		1 500 000
Festival Sahel Jazz		3 000 000
Assalam aleikoum festival		3 000 000
Mauritanides		1 000 000
Festival des arts et de la culture Ain Farba		3 000 000
Appui concert hommage à Yacine Ehl Nanna		500 000
Appui à l'union des artistes et musiciens 28/11/2015		1 000 000
Album "unité nationale"		500 000

- Entretien des bâtiments :

Cette rubrique ayant totalisé 6 308 349 UM est constituée essentiellement des travaux de réhabilitation et de rénovation de la nouvelle maison des jeunes devenue siège de l'IMM depuis mai 2015